

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
Agglomération d'Annecy – Fier et Usse
Pays de Cruseilles – Pays de Faverges
Pays de Fillière – Rive Gauche – La Tourrette

COMPTE-RENDU

Réunion du Comité Syndical
du vendredi 06 février 2009

*

L'an deux mil neuf, le six février, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin Annécien, dûment convoqué en date du vingt huit janvier deux mil neuf, s'est réuni à la Salle Consulaire de la Mairie de Veyrier du Lac sous la présidence de Monsieur Antoine de MENTHON, Président du Syndicat.

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION D'ANNECY

Titulaires : Joseph GRIOT, Jean BOUTRY, Serge LESIMPLE, Michel AMOUDRY.

Suppléants : /

Procurations : /

Absents excusés : Pierre BRUYERE, René DESILLE, Bruno BASSO, Marcel GOUILLER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSÉS

Titulaires : Sylvie POTTIN, Bernard SEIGLE, Henri CARELLI, Ollivier TOCQUEVILLE

Suppléants : Jacqueline CECCON

Procurations : /

Absents excusés : Marcel MUGNIER-POLLET, Guy MORT, Christophe GUITTON

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAVERGES

Titulaires : Michèle LUTZ, Paul CARRIER, Anne BONDON

Suppléants : Cécile LECOANET

Procurations : Didier BERTHOLLET à Michèle LUTZ

Absents excusés : Paul DUCHER, Jean-Luc RAVELLI, Patrick FLOUR

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FILLIERE

Titulaires : Claude CLERC, André REZVOY, Bernard EMIN

Suppléants : Xavier PIQUOT

Procurations : /

Absents excusés : Jean-François GIMBERT, Christian ANSELME, Bernard VINDRET, Maurice DUMAZER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA RIVE GAUCHE DU LAC D'ANNECY

Titulaires : Jacques Rey, André CORBOZ, Michel BARTHIER

Suppléants : Marc ROLLIN, Dominique BOUVIER

Procurations : /

Absents excusés : Michel BEAL, Michelle LOHNER, Vincent CHAPPELUZ

Le Président ouvre la séance. Il remercie Madame Sylvie MANIGLIER, Maire de Veyrier-du-Lac, d'accueillir le Comité Syndical dans les locaux de l'Hôtel de Ville.

① **Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité du 12 décembre 2008**

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté.

Le Président propose de modifier l'ordre du jour et de poursuivre la séance par :

② **Demande de dérogation pour ouverture à urbanisation au titre de l'article L 122-2 du Code de l'Urbanisme – Révision générale du PLU de Lathuile**

Le Syndicat Mixte a été saisi le 15 janvier 2009 par Monsieur Hervé BOURNE, Maire de Lathuile, en vue d'obtenir les dérogations pour ouverture à urbanisation dans le cadre de la révision générale n° 01 du PLU de Lathuile, au titre de l'article L 122-2 du Code de l'Urbanisme.

Monsieur Hervé BOURNE présente à l'assemblée les zones objets des demandes de dérogation.

Au terme de l'exposé de la Commune, le Président donne la parole à Monsieur Joseph GRIOT, représentant le groupe de travail ayant examiné le dossier.

Considérant que les zones objet de la demande ne semblent pas présenter d'inconvénients excessifs pour l'environnement, l'agriculture ou les communes voisines,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, rend à l'unanimité les avis suivant pour l'ouverture à urbanisation des zones ci-dessous :

- Secteur Saury : une zone de 0,09 ha proposée pour un classement en UA : favorable
- Secteur Chez la Sourde : une zone de 0,13 ha proposée pour un classement en UD : favorable
- Secteur les Prots : une zone de 1,46 ha, proposée pour un classement en zone UD : favorable
- Secteur sur les Côtes : un secteur de 0,26 ha proposé pour un classement AUd: favorable
- Secteur La Sauge : une zone de 6,25 ha précédemment classée en NB, pour un classement en UD: favorable. Les élus suggèrent à la commune de prévoir un règlement de zone et un COS permettant la densification du tissu existant.
- Secteur Longeplagne : un secteur de 0,26 ha proposé pour un classement UD : favorable
- Secteur Les Pareuses : une zone de 0,9 ha proposé pour un classement en UX: favorable. Il est demandé à la commune de bien prendre en compte les caractéristiques environnementales et hydrauliques du secteur,
- Secteur Chevilly ; une zone de 0,18 ha proposée pour un classement en UD : favorable
- Secteur La Croix : un secteur de 0,26 ha, proposé pour un classement en zone UD : favorable, sous réserve pour la Commune d'établir un plan d'aménagement d'ensemble / orientation d'aménagement, sur l'ensemble du secteur (parcelles adjacentes et voisines) pour optimiser l'utilisation des terrains.
- Secteur Planchamp : un secteur de 0,18 ha proposé pour un classement en zone UD : favorable.

BALANCE GENERALE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
REPORTS 002 et 001		90 233,93		39 824,80
Opérations de l'année 2008	172 740,11	249 897,44	162 147,61	43 447,75
TOTAUX	172 740,11	340 131,37	162 147,61	83 272,75
Résultat 2008		167 391,26	78 875,06	
RAR DEPENSES			104 690,00	
RAR RECETTES				118 278,00
TOTAUX CUMULES			183 565,06	118 278,00
Besoin de financement			65 287,06	

Le Président quitte la salle. Le doyen de l'assemblée, Monsieur Bernard EMIN, prend la présidence et soumet le compte administratif 2008 à l'approbation du Comité.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2008.

④ Affectation des résultats 2008

Il est rappelé aux membres du Comité Syndical que l'exercice 2008 s'est soldé par le résultat de clôture suivant :

✓ Excédent de la section de fonctionnement : 167 391,26 €

✓ Déficit de la section d'investissement : -78 875,06 €

Il est proposé d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement (167 391,26 €) comme suit :

✓ Pour couvrir le besoin de financement :

- Au compte 1068 (recettes d'investissement) : 65 287,06 €

} 167 391,26 €

✓ Le solde d'exploitation :

- Au compte 002 : (recettes de fonctionnement) : 102 104,20 €

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité des membres présents l'affectation des résultats 2008

⑤ Budget Primitif 2009

Monsieur Denis DONARD, Vice-Président délégué aux finances présente à l'assemblée le budget primitif 2009 conforme au débat d'orientation budgétaire du 12 décembre 2008 et équilibré comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

COMPTE	INTITULE	BP 2009
O11	Charges à caractère général	36 450 €
O12	Charges de personnel et assimilé	133 500 €
65	Autres charges de gestion courante	41 650 €
68	Dotations aux amortissements	33 847 €
O22	Dépenses imprévues	22 000 €
O23	Virement à la section d'investissement	119 588 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		387 035 €

Après en avoir délibéré, le Comité vote par 22 voix pour et 05 abstentions une subvention d'un montant de 36 € à la Mutame Savoie Mont Blanc.

⑦ Questions diverses

1) Prochain Comité : Le Président informe l'assemblée que la présentation du diagnostic aura lieu lors de la prochaine réunion du Comité Syndical fixé au vendredi 27 mars 2009 à 17 h 00.

Il est demandé de prévoir une présentation dans chacun des EPCI.

2) DTA : Le Président rappelle que suite à la réunion du 19 janvier 2009, une nouvelle version de la DTA a été transmise aux Présidents des EPCI. Une troisième version est attendue courant février.

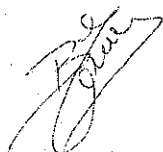
Pour l'heure, il apparaît que certaines contributions formulées ont été prises en compte, notamment en ce qui concerne les pôles.

Le Président précise qu'une comparaison entre la première et la seconde version sera transmise aux membres du bureau et aux présidents des EPCI. De même, un exemplaire de la version 3 sera transmis dès que possible dans chaque EPCI, à charge pour eux de diffuser le document.

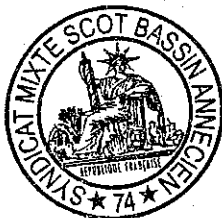
Pour ce qui concerne la cartographie des communes du bord du lac, le Président propose que les Maires des communes riveraines se réunissent rapidement avec les services de la DDE pour formuler et transmettre au plus vite les observations.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,



Bernard EMIN



Le Président,



Antoine de MENTHON